

LETTRE D'INFORMATION

Le, 22 Juin 2020

Madame, Monsieur,

Le 17 mars 2020, sur demande de l'Etat, un dispositif de confinement a été décidé sur l'ensemble du territoire national afin d'endiguer la progression de l'épidémie de Covid-19.

Cette mesure a bouleversé nos habitudes et il était du devoir de chacun de la respecter au nom du plus élémentaire civisme. A Coignières nous avons su être exemplaire, comme le prouve le très faible nombre de victimes du Covid-19 sur notre territoire.

Vous avez pu compter sur l'engagement de vos élus, du personnel communal et du personnel du CCAS, pour vous aider et vous accompagner en cette période si particulière de notre histoire. Afin de répondre au mieux aux demandes des Coigniériens, de nouveaux services ont ainsi été instaurés (service de coursiers pour les +65 ans et pour les personnes souffrant d'handicaps, un accueil des enfants de salariés réquisitionnés a été mis en place, en collaboration avec l'éducation nationale, un dispositif permettant la continuité pédagogique fut aussi organisé...), au quotidien, nous avons œuvré à relayer les informations utiles et nécessaires, via le site de la ville ou la page Facebook

A Coignières, toutes générations confondues, nous avons su prendre soin des plus fragiles et nous montrer respectueux des règles sociales. Je félicite à cette occasion les bénévoles (associatifs, citoyens...) qui ont proposé durant cette période des initiatives en complément de l'action municipale. Je renouvelle aussi mes remerciements à nos couturières et couturiers qui ont répondu à notre appel et rejoint la mobilisation citoyenne du 10 avril, en ce qui concerne la confection de masques. Bravo à eux pour ce bel élan de générosité.

Depuis le 22 juin, et la levée générale du confinement nous entrons dans une nouvelle phase : celle de la normalité. Une normalité qui restera cependant marquée par le Covid-19 en effet, si nos habitudes ont été bouleversées depuis mars dernier, ces dernières continueront à l'être bien au-delà du mois de juin. Il nous faudra aussi rester prudents et continuer de respecter les mesures barrières afin d'éviter toute reprise de l'épidémie au cours de l'été.

Aujourd'hui tous les équipements municipaux sont ouverts (à l'exception du théâtre) et la vie municipale a repris ses droits. Lors du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 16 juin dernier, nous avons délibéré sur la **non-augmentation des impôts locaux pour 2020**, un choix politique qui vise à préserver le pouvoir d'achat des Coigniériens.

L'été c'est aussi le temps des animations, ainsi pour les 3-17 ans les services municipaux sont d'ores et déjà mobilisés pour vous proposer 2 mois d'animation où les rencontres sportives, les séjours et les sorties sur les bases de loisirs se succéderont à un rythme effréné pour le

plus grand plaisir de notre jeune public. « Mon été à Coignières » saura vous surprendre. La maison des jeunes pour les 18-25 ans apportera aussi son lot de surprises en cet été 2020. Juillet/août est aussi traditionnellement la période des travaux et des aménagements, à l'instar de ceux entrepris rue de l'attelage où les transformations de voirie contribueront à améliorer la sécurité des riverains et des passants tout en proposant des places de stationnement supplémentaires.

En ce qui concerne la résidence des Acacias, la destruction du parking silo, qui a pris du retard en raison du Covid-19, est entrée dans sa phase opérationnelle depuis fin juin. Deux à trois mois de travaux sont nécessaires. Très attendue, cette opération, réalisée par Seqens, permettra la création de plus de 300 places de stationnement. Une réunion d'information pour présenter les futurs aménagements sera proposée, en septembre prochain, par le bailleur en collaboration avec la ville.

Si l'été est synonyme de chaleur, il est aussi, parfois, annonciateur de périodes caniculaires. Aussi afin, de nous permettre d'actualiser le registre communal des personnes dites vulnérables (personnes de plus de 65 ans ou souffrant de handicaps) je vous invite à retourner au CCAS le coupon ci-joint.

Les informations indiquées resteront bien évidemment confidentielles. Si vous ne pouvez pas faire cette démarche seule, votre représentant légal ou un tiers (voisin, parents, médecin) peut la réaliser à votre place. Je vous informe que conformément aux dispositions du code électoral (art. L.28), les données nominatives concernant l'état civil et l'adresse contenus dans les listes électorales feront l'objet d'une utilisation par le CCAS afin de compléter le registre nominatif. Ce registre nous permettra, si nécessaire, d'être au plus proche de chacun afin de vous accompagner lors de tout événement naturel (canicule...), je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mon dévouement le plus sincère.

Très cordialement -



Didier FISCHER
Le Maire,
Vice-Président de SQY

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.